

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_04-DE

SLOW

C.09062023.04

**DEPARTEMENT
DU NORD**



COMMUNE DE WALLERS ARENBERG

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL***

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (21) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoint, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Yoann HOCHEDÉZ, Marc STIEVENARD Conseillers Municipaux Délégués, Laurence SZYMONIAK, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Cathy TYLEK, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
21

Étaient Excusés (7) : Cécile DEHOUCK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Bernard CARON (procuration à Jean-Pierre SELVEZ), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Emile LAURENT (procuration à Marc STIEVENARD), Bénédicte COTTEL (procuration à Hermeline BOUTELIER), Mathieu DECARPENTRY (procuration à Vincenza CASTIGLIONE), Dominique NICODEME (procuration à Jean-Pierre ABRAHAM).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 31/05/2023.

Objet : Aide au départ en séjour été

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

Le Conseil Municipal offre la possibilité d'effectuer un séjour à Cubelles en Espagne aux jeunes de 14 à 17 ans du 31 juillet au 11 août 2023.

Le prix du séjour est de 1 014 euros par personne (tarif sans les aides), vingt places ont été réservées auprès du prestataire.

Dans le cadre de ces séjours, la Commune met en place une aide sous conditions de ressources.

Conditions d'inscription :

Habiter la commune de Wallers Arenberg.

Avoir entre 14 et 17 ans aux dates du séjour.

S'inscrire auprès du service jeunesse avant le 26 juin 2023.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

C 0906

SLO

ID : 059-215906322-20230609-C_09062023_04-DE

Priorisation des demandes et conditions d'attribution :

Les jeunes n'ayant jamais bénéficié de cette aide aux Séjours seront prioritaires.

Application faite des règles de priorité déterminées ci-dessus, les premiers dossiers complets seront prioritaires dans la limite des places disponibles.

Conditions des aides :

Participation municipale en fonction des ressources nettes mensuelles du foyer :

Ressources nettes mensuelles du foyer	Participation municipale
Moins de 762.25 euros	400 euros
De 762.25 à 1219.59 euros	350 euros
Plus de 1219.60 euros	300 euros

Par ailleurs, dix jeunes (maximum) de 14 à 17 ans qui résident sur le quartier prioritaire (QPV Arenberg) pourront profiter du séjour à titre gratuit. L'état, au titre de la Politique de la Ville, prend en charge le coût pour dix jeunes à hauteur de 80% et les 20% restant à la charge du CCAS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE** les conditions d'inscription et de priorisation des demandes telles que définies ci-avant ;
- **VALIDE** les modalités de la participation financière de la commune pour ce séjour ;
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'application juridique et comptable de la présente délibération**

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.

A Wallers Arenberg, le 9 juin 2023

Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE

